

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 20 novembre 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de Benjamin GARDET.

En exercice : 07

Présents : 04

Absents : 03

Votants : 06

Présents : GARDET Benjamin, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, délégués titulaires.

Date de la convocation :
10/11/2025

Excusés : MOLLIER Christelle pouvoir à GARDET Benjamin, VIALIS Gérard pouvoir à REBORD Jean-Luc, délégués titulaires.

Absent : TEYPAZ Thierry, délégué titulaire

Également présent : RAMBAUD Christophe Maire de Crest-Voland

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-11D03 – Convention de mutualisation des services entre la commune de Crest-Voland et le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz – avenant °1

Monsieur le Président rappelle la délibération du comité syndical n°2022-12D03 du 7 décembre 2022 approuvant la convention de mutualisation des services entre la commune et le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

Il explique qu'en raison d'une augmentation de la charge de travail depuis 2024, la quotité initialement prévue à 1/5 de l'ETP de l'attaché territorial est portée à 1.25/5, ce qui porte une évolution de la participation de 3 645.00 €, soit une participation annuelle de 30 105.00 €.

Il convient par conséquent d'établir avec la commune de Crest-Voland un avenant à la présente convention.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de mutualisation des services entre la commune de Crest-Voland et le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz,
- Autorise le Président à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget du SIVU.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et ans susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

